

Procès-verbal séance du Conseil Municipal du 6 Mars 2026

Membres en exercice : 15 Membres présents : 8 + 1 procuration Voix délibérantes : 9	L'an 2026, le Vendredi 6 Mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire. Date de convocation : le 27/02/2026	Année : 2026 Séance : 002
--	--	--

Présents : MM. COMBRIS D - SAÏS W - RIONNET R - BOITHIAS L - CHOMETTE J - GROISNE D - PONS S - Mme TAILHANDIER P

Pouvoirs : M. MÉNIER L a donné pouvoir à SAIS W

Absents : MM. MICOLON DE GUÉRINES C - CROZIER H - FROUART JM - RODARIE S - Mmes NIVET E - CHABRIER-PEYRET M

Secrétaire de séance : BOITHIAS L

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/01/2026, le PV est approuvé à l'unanimité.

❖ Approbation du Compte Financier Unique Commune 2025

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
- que la Commune de Tours-sur-Meymont a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,
- que dans le cadre des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire a quitté la séance au moment du vote et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. SAIS W.

Le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		162 113,05	72 196,30			89 916,75
Opérations de l'exercice	440 332,62	810 702,64	326 623,90	74 339,68	766 956,52	885 042,32
TOTAUX	440 332,62	972 815,69	398 820,20	74 339,68	766 956,52	974 959,07
Résultats de clôture		532 483,07	324 480,52			208 002,55
Restes à réaliser			46 000,00	182 792,00	46 000,00	182 792,00
TOTAUX CUMULÉS	440 332,62	972 815,69	444 820,20	257 131,68	812 956,52	1 157 751,07
RÉSULTATS DÉFINITIFS		532 483,07	187 688,52			344 794,55

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote : approuve

le compte financier unique 2025 pour la commune ; donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ Approbation du Compte Financier Unique Assainissement 2025

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
- que la Commune de Tours-sur-Meymont a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,
- que dans le cadre des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire a quitté la séance au moment du vote et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. SAIS W.

Le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00	993,62	0,00	32 765,66		33 759,28
Opérations de l'exercice	29 022,48	35 010,47	24 011,78	58 884,07	53 034,26	93 894,54
TOTAUX	29 022,48	36 004,09	24 011,78	91 649,73	53 034,26	127 653,82
Résultats de clôture		6 981,61		67 637,95		74 619,56
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	29 022,48	36 004,09	24 011,78	91 649,73	53 034,26	127 653,82
RÉSULTATS DÉFINITIFS		6 981,61		67 637,95		74 619,56

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote : approuve le compte financier unique 2025 pour l'assainissement ; donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ Affectation du résultat d'exploitation Commune 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 et l'avoir approuvé, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 254 874,80 € ; décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat Reporté 2024	162 113,05 €	Résultat Reporté 2024	- 72 196,30 €
Recettes	648 589,59 €	Recettes	74 336,68 €
Dépenses	440 332,62 €	Dépenses	326 623,90 €
Résultat fonctionnement	208 256,97 €	Résultat Investissement	- 252 287,22 €
		Restes à réaliser	136 792,00 €
		Résultat à affecter	370 370,02 €
		Besoin de financement (cpte 1068)	115 495,22 €
		Résultat à reporter en 2026 (R002)	254 874,80 €

◆ Affectation du résultat d'exploitation Assainissement 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 et l'avoir approuvé, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 5 987,99 € ; décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

SF Résultat Reporté 2024	993,62 €	SI Résultat Reporté 2024	34 872,29 €
<i>Recettes</i>	34 016,85 €	<i>Recettes</i>	58 884,07 €
<i>Dépenses</i>	29 022,48 €	<i>Dépenses</i>	24 011,78 €
Résultat fonctionnement	4 994,37 €	Résultat Investissement	34 872,29 €
Restes à réaliser			-
Résultat à affecter			5 987,99 €
Résultat à reporter en 2026 (R002)			5 987,99 €

◆ Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2026 pour la création d'une réserve et la mise aux normes du local d'archives au sein du bâtiment communal situé au 2 Route de Giroux

M. le maire, fait une présentation du projet qu'il serait envisagé de faire et d'inscrire au titre du FIC 2026 ayant pour objectif la création d'une réserve d'une surface de 36m² environ et la mise aux normes du local d'archives. L'estimation prévisionnelle s'élève à un total de 95 000 € HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal : Approuve le projet de ces travaux et le plan de financement établi en tenant compte d'une éventuelle subvention pouvant être accordée par l'Etat suite au dépôt du même dossier auprès de ses services dans le cadre de la DETR - programme 2026 ; Sollicite l'octroi d'une subvention qui correspondrait à 40 % du montant HT soit une somme de 38 000 € environ ; Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires à ces travaux au budget 2026.

◆ Motion sur la modification et les conséquences de la baisse budgétaire annoncée sur les ateliers chantiers d'insertion (ACI) et nos territoires

A la suite des échanges durant ce dernier trimestre avec le Conseil Départemental et les 5 députés des circonscriptions du Puy de Dôme en raison des annonces budgétaires de l'Etat, l'association Détours nous fait part des conséquences des restrictions envisagées à l'échelle du territoire. Après de nombreuses années de collaboration efficace, le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) subit, depuis deux ans, une érosion de ses financements publics. En 2025 déjà l'association Détours, comme de nombreuses structures de l'insertion a perdu des postes, attribués par l'Etat en raison de premières coupes budgétaires. En 2026, ce sont 229 millions d'euros supplémentaires qui devraient être retranchés, entraînant la suppression de près de 20 000 emplois en équivalent temps plein (6 000 en ACI, 5 000 en Associations Intermédiaires, 5 000 en Entreprises d'Insertion et 3 700 en Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion). Près de 60 000 personnes seraient ainsi privées d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme se voit contraint de recentrer ses financements sur son public prioritaire et ce dès 2026, à savoir les bénéficiaires du RSA (BRSA). Cette nouvelle orientation s'accompagnerait d'une augmentation de la participation financière, passant de 3 666 € à environ 4 000 € par poste en présence effective mais uniquement de ces BRSA. A toute fin utile, les conseillers départementaux par la voix de Madame FLORI DUTOUR ont demandé de quantifier les conséquences pour chaque structure concernée dont nous faisons partie. De manière très tangible, pour Détours si la baisse d'activité de 15 % prévue dans le projet budgétaire de l'Etat pour 2026 ainsi que les modifications dans les modalités de financement par le département se confirmaient les conséquences seraient majeures.

En 2025, la réduction des allocations de postes (-2,84 pour les ACI et -0,98 pour l'EI) a déjà désorganisé les activités de Détours, entraînant des retards de chantiers et une perte de rentabilité. Une nouvelle baisse de financement en 2026 représenterait la suppression d'environ 7,26 ETP, soit à minima 10 parcours de personnes privées d'un parcours d'insertion (1 personne en parcours travaille 26 h semaine 74% d'un Equivalent Temps Plein- ETP). Concernant les baisses prévues actuellement par le département, les conséquences financières pour l'association s'élèveraient à environ 100 000 €, soit près de 60 % du financement actuel de 161 000 €.

La conjugaison d'une perte financière sèche de 100 000 € ainsi que la perte d'activité dans les accompagnements entraîneraient pour Détours : le licenciement de 15 à 20 personnes en CDI ou en CDDI (contrat d'Insertion) environ 20% de ses effectifs et la fermeture de deux des huit sites gérés par l'association qui se trouverait ainsi totalement déstabilisée.

Détours ne fait pas de chantier pour « occuper » des salariés. Son action a un impact direct sur le territoire (cf. carte des lieux d'interventions + illustrations). La fermeture entraînerait également l'arrêt de services de proximité (entretien d'espaces verts, valorisation du patrimoine bâti) et à la fermeture d'un garage rural réalisant 250 à 300 réparations par an. Dans des territoires où les transports publics sont quasi inexistant, une telle perte limiterait gravement la mobilité et l'accès à l'emploi pour de nombreuses personnes.

Considérant l'impact de ces restrictions budgétaires sur l'association et des répercussions directes sur le territoire lié à la fermeture de chantiers et à la déstabilisation de Détours qui se verrait dans l'obligation de licencier du personnel, le conseil municipal : interpelle le gouvernement, les députés, les sénateurs pour que



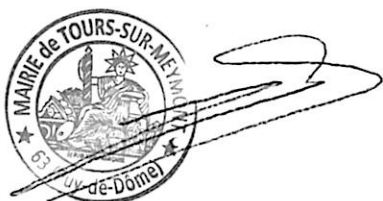
le projet de loi de finances 2026 n'impacte pas les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ; demande au Conseil Départemental qui s'est toujours distingué par son engagement fort en faveur du financement des parcours en Ateliers Chantiers d'Insertion de ne pas appliquer cette nouvelle mesure en intervenant uniquement qu'auprès des bénéficiaires du RSA.

Questions Diverses

- Par courrier du 9 Février, le moto club du Livradois nous a fait parvenir le plan de la prochaine Rand'Auvergne. Le parcours ne traverse que des parcelles communales. Par contre, il passe sur le chemin entre Le Mayet et Parinet qui a été refait récemment. Cela sera donc signalé aux organisateurs pour limiter la vitesse.
- Par courrier du 9 Février, le Département nous propose de participer à « Villes et Villages fleuris ». Etant donné les dégâts occasionnés par la grêle en juin 2025, les conseillers municipaux estiment que les massifs sont encore trop abîmés pour participer cette année et qu'il reste encore des toitures à réparer dans le bourg. Malgré tout, M. SAIS a demandé un devis aux Serres du Forez pour fleurir la Halle, ainsi que les deux grandes jardinières rondes et les parterres devant la mairie, avec des fleurs qui résistent à la sécheresse.
- M. Groisne s'inquiète de l'état de la maison de la Famille Guimoyas (route de Giroux) qui prend l'eau depuis la grêle du mois de juin dernier. Si l'état continue de se dégrader il faudra probablement condamner une partie du trottoir le long de la maison afin de sécuriser le passage des piétons. Et peut-être prévoir la mise en péril.
- Par courrier du 27 janvier, le collège de St Dier d'Auvergne sollicite une aide du conseil municipal pour le voyage scolaire organisé pour les classes de 3eme et 4eme dans lesquelles un élève de la commune participe. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de participer à hauteur de 50€.
- En vu du premier tour du conseil municipal prévu le dimanche 15 mars, la surveillance du bureau de vote sera organisée par créneaux de 2h30. De 8h à 10h30 : Gaby MENIER, Pierre FAURE, Ludovic BOITHIAS, Denis COMBRIS ; de 10h30 à 13h : Bernard GIVOIS, Serge BERAUD, William SAIS, Stéphane PONS ; de 13h à 15h30 : Michelle RAUFAST, Frédérique CAPARROS, David GROISNE, Régis RIONNET ; de 15h30 à 18h : Sophie BOISSIERE, Noélie RAYSSAC, Patricia TAILHANDIER, Marie-Claude PELLET.
- M. Groisne informe les conseillers que l'état des lieux de l'appartement N°2 a été fait le matin même. De nombreux travaux sont à prévoir avant de pouvoir le remettre en location. Remplacement du ballon d'eau chaude, remplacement du lavabo, réfection du sol, remplacement d'une plaque de plâtre, réparation du placard et rafraîchissement des peintures.
- M. Pons porte à la connaissance des conseillers le devis reçu pour l'achat d'une balayeuse en commun avec les communes de St Gervais sous Meymont et Domaize, qui s'élève à 14185€HT soit 4728.33€HT par commune.
- M. le Maire informe les conseillers que le bornage des terrains situés aux lieu-dit Le Montel et Les Gouttes ont été bornés. Mme Tailhandier demande si le petit patrimoine sera bien préservé. M. le Maire lui répond affirmativement.
- Mme Tailhandier s'enquiert au sujet de l'affichage possible dans le bureau de vote suite au changement de mode de scrutin. La préfecture a envoyé des affiches et des flyers qui seront disposés de manière visible dans le bureau de vote.

Après ce débat et à l'écoute, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h11.

Le Maire, Denis COMBRIS



**Le Secrétaire de séance,
Ludovic Boithias**